

Règlement du jeu de grattage distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « LABYRINTHE »

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié au JOPF et sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu. Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Labyrinthe » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix du jeu « Labyrinthe »

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250.000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 300 F.CFP.

Article 3 Lots du jeu « Labyrinthe »

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	3.000.000 F.CFP	6.000.000 F.CFP
2 lots de	100.000 F.CFP	200.000 F.CFP
100 lots de	10.000 F.CFP	1.000.000 F.CFP
2.000 lots de	3.000 F.CFP	6.000.000 F.CFP
15.000 lots de	900 F.CFP	13.500.000 F.CFP
23.000 lots de	600 F.CFP	13.800.000 F.CFP
27.000 lots de	300 F.CFP	8.100.000 F.CFP
67.104 lots formant un total de		48.600.000 F.CFP

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu « Labyrinthe »

4.1. Le ticket comporte une zone de jeu répartie comme suit :

- La zone de jeu est représentée par un Labyrinthe, comportant une case « Départ » au centre et cinq cases « Gain » aux bords.

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Labyrinthe » sont la case « Départ » de laquelle partent cinq routes séparées.

Sur chacune des routes, il y a des pointillés et des flèches qui mènent jusqu'à l'une des cases « Gain ». Le mot « Perdu » peut se trouver sur une ou plusieurs routes. Un symbole « clef » peut se trouver sur l'une des routes.

Dans chaque case « Gain » se trouve un montant en F.CFP avec sa transcription en chiffres et en lettres. Les montants figurant sous les cases « Gain » ne peuvent être que des montants de la liste suivante : 200F, 300F, 500F, 600F, 900F, 1.000F, 1.500F, 2.000F, 3.000F, 5.000F, 10.000F, 20.000F, 1.000.000F, 3.000.000F à l'exclusion de tout autre montant.

4.3. Le joueur gratte la zone de jeu « Labyrinthe ». Il gratte d'abord la case « Départ » d'où partent les cinq routes qui mènent aux cinq cases « Gain » avec leur montant en francs CFP associés.

4.4. Un bonus représenté par le symbole « clef » peut s'y trouver, selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

4.5. S'il découvre une ou plusieurs routes qui le mènent jusqu'à une case « Gain » sans découvrir le mot « Perdu », le ticket est gagnant et le joueur gagne le ou les montants en francs CFP inscrit dans la ou les cases « Gain ».

4.6. Si le joueur découvre le symbole « clef » sur une route dans la zone de jeu « Labyrinthe », alors il remportera automatiquement 3.000 F.CFP et si la route continue jusqu'à la case « Gain » sans découvrir le mot « Perdu » le joueur remporte également le montant en francs CFP inscrit dans la case « Gain ».

4.7. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 29 janvier 2024,

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET